



« Comment repenser son aménagement urbain à partir des questions de mobilité durable ? »

Mercredi 18 juin 2008, Hôtel de ville de Valenciennes

ACCUEIL

Dominique CRESSON, Délégué Général de RAFAEL, accueille les participants et remercie particulièrement les représentants de la Ville de Valenciennes pour leur accueil :

- **Bernard BROUILLET**, Adjoint au Maire de Valenciennes au Développement Durable.
- **Guy MARCHANT**, Adjoint au Maire de Valenciennes à l'Aménagement Urbain et à l'Urbanisme,
- **Geneviève ADAM**, Adjointe au Maire de Valenciennes aux Relations Internationales.

ainsi que **les représentants et les élus de RAFAEL** :

- **Daniel PARENTY**, Maire de Bainchun, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.
- **Francine CUVEILLER**, Echevine à la ville de Mons.
- **André DUJARDIN**, Conseiller Municipal à la ville de Douai.
- **Samia GACI**, Adjointe au Maire de la ville de Liévin.
- **David GOBE**, Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Enfin, il remercie **Pascal DUBOIS**, Directeur de Cabinet du Maire de Valenciennes et, par ailleurs Directeur du Collège des Hautes Etudes du Développement Durable, pour son soutien dans l'organisation de cette demi-journée d'échanges.

Il rappelle succinctement ce qu'est RAFAEL ainsi que le contexte des Rencontres du Réseau.



RAFAEL, le réseau des Agglomérations de Flandres, du Hainaut, de l'Artois et du Littoral, réunit aujourd'hui, sous la Présidence de **Michel DELEBARRE**, Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, **12 grandes villes**¹, **13 intercommunalités**², **2 institutions régionales**³ et **des partenaires**⁴.

Les **grandes orientations** du Réseau sont actuellement **le transport ferroviaire, les technologies de l'information et de la communication, les sujets d'intérêts commun** tels que **la nouvelle donne énergétique** pour les collectivités territoriales, **le développement des télévisions locales, l'habitat et la délégation des aides à la pierre, l'urbanisme commercial...**

La méthode s'articule autour de la **mise en réseau des hommes et des femmes** des collectivités membres.

Dans cet esprit, **RAFAEL** organise régulièrement des Rencontres, sur les territoires des collectivités membres, afin de permettre la **mutualisation** et les **échanges d'expériences**. Dans ce cadre, à l'invitation de la Ville de Valenciennes, la demi-journée d'échanges de ce jour sera consacrée au thème : « **repenser son aménagement urbain à partir du concept de la Mobilité Durable** ».

Il remercie à nouveau les élus de la ville de Valenciennes avant de passer la parole à **Bernard BROUILLET**, Adjoint au Maire au Développement Durable.

¹ Arras, Avesnes sur Helpe, Boulogne sur Mer, Cambrai, Douai, Dunkerque, Liévin, Lille, Mons (B), Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Villeneuve d'Ascq

² Communauté Urbaine Lille Métropole, Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral et Communauté Urbaine d'Arras, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, Communauté d'agglomération du Calaisis, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et Communauté de Communes Flandres-Lys

³ Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie, Conseil Régional Nord-Pas de Calais

⁴ Caisse des dépôts, SAEM EURALILLE, Lille Grand Palais

OUVERTURE DES TRAVAUX

Bernard BROUILLET, Adjoint au Maire au Développement Durable ouvre la rencontre en saluant les participants. Il souligne l'importance de l'aménagement urbain pour la ville de Valenciennes. Durant le dernier mandat (2002-2008), la ville de Valenciennes a travaillé sur « **l'urbain humain** » : elle a intégré à sa politique d'aménagement la dimension humaine du développement durable.

Bernard BROUILLET rappelle que la Ville de Valenciennes s'est engagée sur la voie du **développement durable dès 1995**. De nombreuses actions ont été menées depuis et continuent à l'être.

A titre d'exemple, il évoque le [Collège des Hautes Etudes au Développement Durable](#) (CHEDD) créé en 2005 et qui clôturera dans quelques jours sa 3^{ème} sessions. Il évoque également [SYNEO](#) le futur pôle de développement durable⁵.



PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA VILLE DE VALENCIENNES



Cette présentation est faite par **Guy MARCHANT**, Adjoint au Maire de Valenciennes à l'Aménagement Urbain et à l'Urbanisme, chargé du suivi des dossiers ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Guy MARCHANT commence sa présentation en rappelant le **contexte historique de la ville de Valenciennes**. Valenciennes est une **ancienne ville fortifiée** avec des « **boulevards de ceinture** ». Ces boulevards ont un impact direct sur la circulation urbaine. La ligne de chemin de fer et les lignes de Tramways datant du XIX^{ème} siècle ont une incidence sur la circulation interne de la ville.

La ville a perdu 20% de sa population avec une déshérence de l'hyper-centre et une dégradation de l'habitat en centre-ville.

La ville connaît un renouveau économique dans les années 90 grâce à l'arrivée des industries automobile, logistique, ferroviaire, et depuis peu, numérique. L'Université du Valenciennois et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) joue un rôle important dans la redynamisation de la ville. Elle accueille plus de 15 000 étudiants.

Valenciennes accueille aussi, plus particulièrement le siège d'**ITRANS**, le **pôle de compétitivité dans le domaine des transports innovants**.

Guy MARCHANT précise que **Jean-Louis BORLOO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, élu Maire de Valenciennes en 1989 et son successeur **Dominique RIQUET**, ont élaboré le projet d'aménagement de la ville à travers **deux objectifs** :

- **la revitalisation du pôle culturel** avec en particulier, la restauration de la bibliothèque, de la médiathèque, du musée et avec la création d'une Scène Nationale,
- **la revitalisation du centre ville** avec par exemple la construction d'un centre commercial en lieu et place d'une ancienne friche de la dernière Guerre Mondiale, inauguré en 2006 et baptisé « **Cœur de Ville** ».

⁵ SYNEO, créé le 25 Octobre 2007 à l'initiative des élus du SIAV (Syndicat Intercommunal des Eaux de Valenciennes) a pour ambition de devenir un pôle d'excellence du développement durable autour du traitement de l'eau, des déchets, des énergies renouvelables. L'association regroupe des acteurs publics et privés (collectivités locales, établissements publics, associations, entreprises, managers, particuliers). Ces acteurs se sont regroupés afin de mutualiser leurs savoir-faire. Au niveau de l'économie locale, SYNEO a comme objectif l'implantation d'entreprises de haute technicité spécialisées dans les domaines de l'énergie, de l'éco-construction, de la gestion durable des ressources et du recyclage des déchets.

Pour plus d'information :

Contact : Catherine Mazur, catherine.syneo@orange.fr

Guy MARCHANT précise que ces projets ont été financés par des crédits européens et plus spécifiquement ceux du **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional). Sans les aides financières de l'Union Européenne, la ville de Valenciennes n'aurait pas pu financer ces projets, qui ont pour objectif, selon **Jean-Louis BORLOO**, de « **faire de Valenciennes une des plus belles ville à vivre d'Europe** »

Guy MARCHANT poursuit en présentant les **outils mis en place** par la ville de Valenciennes afin d'atteindre leur objectif. Il rappelle que :

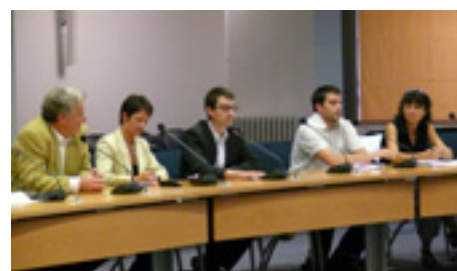
- **l'Agenda 21** de la ville de Valenciennes a été adopté en 1998 pour la période 1998-2003. Il indique que cet Agenda 21 a été le premier mis en place en France. Il précise que le deuxième Agenda 21 a été lancé en 2005 et couvre la période 2005-2010.
- **le PLU** (Plan Local d'Urbanisme) de la ville de Valenciennes a été adopté en 2005 et permet à la ville de savoir comment les habitants vivent et se déplacent à l'intérieur de leur territoire.
- **Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été adopté en 2005. Il définit la politique de la ville sur les 10 ans à venir. Parallèlement le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains a réalisé un **PDU** (Plan de Déplacement Urbain).

Le plan d'actions de **l'Agenda 21** est construit à partir du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**). Le **PADD** est composé de **4 axes** dont le quatrième vise à la **valorisation des modes de transports alternatifs** et la **maîtrise de l'usage de la voiture**. La politique de Valenciennes a pour objectif d'inciter à la diminution de l'utilisation de la voiture en centre urbain. **Guy MARCHANT** précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'interdire l'utilisation de la voiture mais bien d'inciter à l'usage des transports urbains.

L'Agenda 21 de la ville de Valenciennes s'articule autour de **4 projets** :

- la création d'une **culture commune de développement durable**.
- **le renforcement de l'attractivité et du rayonnement de la ville de Valenciennes**.
- **l'amélioration du cadre de vie**.
- **Favoriser la mobilité durable**.

Sur ce dernier point, la ville de Valenciennes réorganisera le plan de circulation. Elle développera le réseau de transports en commun avec le Tramway et le pôle d'échanges de la gare SNCF. Elle mettra en place un plan de circulation associé au Tramway. **Trois objectifs** devront être atteints à travers l'agenda 21 :



1. SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Afin de sécuriser les déplacements, la ville de Valenciennes souhaite :

- Maîtriser les circulations de transit.
- Réaliser des infrastructures de voiries et des itinéraires de contournement du centre-ville.
- Aménager des itinéraires respectant les chartes « piétons-vélos »
- Rendre accessible la voirie, les transports et les équipements publics aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire, la ville de Valenciennes élaborera, par exemple, deux Schémas Directeur :

- **le Schéma Directeur Vélo** : Ce schéma aura pour objectif la réalisation d'un réseau cyclable continu et le renforcement de la sécurité des cyclistes. Les Voies Navigables de France ont également comme projet, dans le cadre du Schéma National de Vélo-Routes, de réaliser un circuit piétonnier et cyclotouriste entre les deux espaces d'eau, par les berges du canal de l'Escaut. V.N.F mettra également en œuvre un circuit cyclotouristique entre les différents pôles de loisirs de l'étang du Vignoble, des marais de l'Epaix et des équipements universitaires, scolaires et sportifs.



- **Le Schéma Directeur Piétons** : il aura pour objectif d'une part, de réaliser des itinéraires utilisés par les piétons, et d'autre part, de rechercher une continuité du réseau piétonnier. Parallèlement, le C.E.T.E (Centre d'Etude Technique de l'Equipement) et le C.E.R.T.U (Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions) souhaite mettre en place un plan d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Au terme de cette politique d'aménagement urbain, la voiture ne devra pas dépasser 50% de l'espace public urbain.

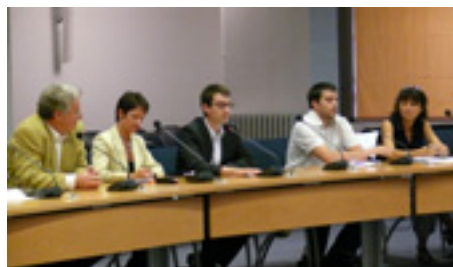
2. ORGANISER LES DÉPLACEMENTS

Afin d'organiser les déplacements, la ville de Valenciennes souhaite mettre en place un **comité « temps de la ville »**.

Un **plan de déplacements écoles et entreprises** sera élaboré sur deux sites pilotes : le centre Hospitalier de Valenciennes et le Lycée Henri Wallon.

Par ailleurs, un **plan de livraison des marchandises** sera également mis en œuvre afin d'accompagner la modification de la circulation automobile. Ce plan de livraison aura le double avantage de **renforcer les horaires fixes de livraison** d'une part, et de **mieux assurer l'approvisionnement** des commerçants d'autre part.

Enfin, des **parkings de rattachement** seront ouverts.



3. GÉRER LE PARC DE VÉHICULES MUNICIPAUX ET LEURS DÉPLACEMENTS

La ville de Valenciennes souhaite **faire évoluer le parc de véhicules municipaux** vers des **véhicules non polluants**.

Par ailleurs, la ville mettra également en place des **Plans de Déplacements Entreprises (PDE) tertiaires publics**. L'objectif de cette politique sera la sensibilisation à l'utilisation de véhicules non polluants et la réduction des pollutions atmosphériques.

Enfin, un **Parc relais** a été construit. Il permet de stationner les automobiles dans un parking éloigné du centre ville. Il permet également de se rendre au stade Nungesser en utilisant le Tramway.

À ces nombreux projets, il faut ajouter la volonté d'utiliser autrement l'autoroute, de hiérarchiser la voirie, de mettre à l'écart du centre-ville le grand transit routier et de rationaliser la mixité de la zone « dense ».

Pour conclure, **GUY MARCHANT** souligne l'**impact** de cette politique de réaménagement urbain **sur le commerce**: En effet, l'attractivité commerciale de Valenciennes a été repensée à travers le projet de Tramway. La mise en service du Tramway a permis de constater que les clients viennent de plus en plus loin. Après les travaux de revitalisation du centre-ville, les commerçants sont à plus 30 voire 40% de leur chiffre d'affaires. Néanmoins, durant les travaux, la ville a dû indemniser les commerçants qui avaient un mauvais bilan comptable. Pour l'économie locale, le Tramway et la revitalisation du centre ville sont des atouts indéniables. La fréquentation du Tramway est cinq fois supérieure aux estimations avec environ 30 000 voyageurs par jour.



La présentation du Projet d'Aménagement Urbain de la ville de Valenciennes a été suivie par **une présentation power point des différents espaces de la ville qui ont été revitalisés et réaménagés**.



Michel FLAMENT, Directeur des Moyens Techniques de la ville de Valenciennes, nous a présenté le groupe scolaire Jean Mineur, établissement respectant les **14 cibles HQE (Haute Qualité Environnementale)**.

Le groupe scolaire Jean Mineur a été **inauguré en 2006**. C'est le premier établissement Français à répondre intégralement à la démarche HQE. Le **coût total** de la construction s'élève à **7 Millions d'€ HT**.

L'école se compose de cinq classes de maternelle, de deux dortoirs, d'une salle de psychomotricité, d'une garderie périscolaire maternelle, de dix classes de primaire, d'une bibliothèque-centre de documentation, d'une salle d'arts plastiques, d'une salle informatique, d'une salle scientifique, d'une salle polyvalente, et d'un espace périscolaire élémentaire.

La maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur est une règle à respecter en matière de construction HQE.

LA CONSTRUCTION DOIT ETRE ECOLOGIQUE. **Michel FLAMENT** précise pourquoi l'école respecte cette règle :



« Le bâtiment est en relation « harmonieuse » avec son environnement extérieur. »

L'accès du bâtiment se fait de **plain-pied** et la **végétation** utilisée provient du **Nord-Pas de Calais**.

« Les produits et procédés de construction sont également écologiques »

Les murs du bâtiment sont constitués de **briques de terre cuite au système alvéolaire** permettant d'avoir une structure filigrane alvéolaire « en nid d'abeilles » qui offre une **parfaite isolation thermique**.

La **structure du bâtiment** est faite de **poteaux** et de **poutres** pour permettre d'éventuelles évolutions et extensions. Le **bois** et l'**aluminium** ont été choisis pour éviter un entretien trop contraignant. Le bois du mobilier provient de forêts durablement gérées et labellisées FSC (Forest Stewardship Council), association d'utilité publique Internationale qui s'engage pour une exploitation durable des forêts.

« Le chantier a géré de faibles nuisances »

Un « **chantier vert** » a été mis en place, avec des notices distribuées à chaque personne intervenant sur le site.

Le chantier devait respecter une **charte environnementale**.

Le personnel a été formé aux problématiques de la construction en Haute Qualité Environnementale. Cette formation a été prise en charge par l'entreprise. Un **suivi des déchets** a été mis en œuvre afin de faciliter leur recyclage.

LA GESTION DOIT EGALEMENT ETRE ECOLOGIQUE.

Michel FLAMENT explique pourquoi la gestion de l'énergie, de l'eau, des



déchets d'activités, de l'entretien et de la maintenance de l'école respecte cette règle.

« La gestion de l'eau »

L'eau de pluie est **récupérée** dans une citerne de 40 000 Litres pour l'évacuation sanitaire et l'arrosage des extérieurs.

Les **panneaux solaires** permettent de produire de l'eau chaude. L'école dispose d'un **réservoir d'eau chaude solaire de 2000 Litres**. Les consommations d'eau sont limitées par la mise en place de chasses d'eau « double effets », de réducteurs de pression et de détecteurs infra-rouge au niveau des urinoirs et robinets.



« La gestion de l'énergie »

L'école possède des **panneaux solaires de 250m²** qui produisent 250Kw/h pour une **production annuelle d'environ 24 000Kw/an**.

Ces panneaux contiennent des **cellules photovoltaïques** qui permettent de capter la lumière du soleil, et ainsi de produire de l'énergie électrique. L'onduleur transforme le courant produit en courant alternatif, l'électricité produite peut être vendue partiellement ou en totalité. L'école choisit de revendre son électricité.



L'école utilise également le concept du « **puits canadien** ». L'idée est de faire circuler l'air neuf de ventilation dans un conduit enterré sous la cour de l'école grâce à un ventilateur, avant de l'insuffler dans le bâtiment. En hiver, l'air se réchauffe au cours de son parcours souterrain. Les besoins de chauffage liés au renouvellement d'air dans les locaux sont alors réduits et le maintien hors gel du bâtiment peut être assuré. En été, l'air extérieur profite de la fraîcheur du sol pour se refroidir et arriver dans le bâtiment durant la journée à une température inférieure à la température extérieure.

« La gestion des déchets d'activités »

L'école est équipée d'un local poubelles adapté au **tri sélectif** ainsi que d'une **aire de compostage** des déchets verts.



« La gestion de l'entretien et de la maintenance »

Les personnels techniques ont une **formation particulière** dans le domaine des **énergies renouvelables**.

Les **contrats de maintenance** sont conclus avec des entreprises spécialisées dans le secteur des énergies durables. Une **galerie technique** a été réalisée sous le bâtiment afin de faciliter les interventions sur les réseaux de gaines et de câblages. La gestion des énergies se fait de manière technique et centralisée pour optimiser les durées de fonctionnement.

L'environnement intérieur de l'école doit répondre aux **REGLES DE CONFORT ET DE SANTE EN MATIERE DE HQE**.

« Le confort hygrothermique »

Chaque salle de classe possède une arrivée de **puits Canadien**, avec une VMC (**Ventilation Mécanique Contrôlée**).

La VMC est destinée à assurer le renouvellement de l'air à l'intérieur des classes. Le renouvellement de l'air de la salle de restauration s'effectue par un système central d'air double flux.

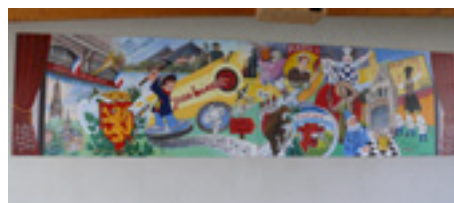
« Le confort acoustique »

L'école est équipée de faux **plafonds acoustiques**. Le sol est en **Linoléum**.

Le **meubler** de la cantine est **insonorisé** pour éviter l'agressivité des bruits de pieds de chaises sur le sol, et des plateaux sur les tables. Les fenêtres sont en **double vitrage**. Les murs ont un **double revêtement aluminium et bois**.

« Le confort visuel »

La **lumière** est **naturelle** dans les classes. Les couleurs des boiseries sont dans les teintes pastel.



L'éclairage lumineux est de **basse consommation** conformément au label

PROMOTELEC.

Les **murs du dortoir** des petits sont recouverts de **plumes** et les plafonds sont semés d'étoiles. Le mobilier est aux couleurs de l'arc en ciel. Ainsi que les sanitaires.

Des **végétaux** sont plantés dans la cour. Une haie sépare les cours des petits et des grands. Des « **brises soleils** » ont été installés pour les fenêtres orientées au Sud.

« Le confort olfactif »

Le local poubelles est éloigné des classes. Les végétaux parfument la cour.

« Les conditions sanitaires »

La sensibilisation au lavage des mains et des dents est pratiquée avant et après chaque repas. Les urinoirs sont positionnés à différentes hauteurs selon l'âge.

« La qualité de l'air »

La peinture des murs et des bois intérieurs est labellisée NF Environnement (certification écologique officielle Française).

Les isolants sont composés de fibres minérales. Des végétaux sont présents dans la cour.

« La qualité de l'eau »

La température de l'eau est maintenue à 55°C pour éviter toute contamination à la légionellose. Les eaux récupérées sont filtrées.

Michel FLAMENT conclut sa présentation en évoquant le **projet pédagogique de l'école**.

Celui-ci est naturellement **centré sur l'Éco-citoyenneté** à travers l'apprentissage et le développement de la sensibilité, de l'initiative, de la créativité et du sens des responsabilités et de l'action. En ce sens, les élèves disposent d'un coin jardinage, d'une mare aux grenouilles et d'un verger. Il y a également une classe scientifique sur le développement durable qui profite aux autres classes de Valenciennes. Les parents et les enfants sont donc sensibilisés à la problématique écologique, afin qu'ils deviennent de nouveaux citoyens Éco-responsables.

Après la visite du groupe scolaire, la rencontre s'est terminée à l'Hôtel de Ville.



Rappel - Les 14 CIBLES HQE :

Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur :

- | | |
|---------------------------|---|
| Éco-construction : | 1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. |
| | 2. Choix intégré des procédés et produit de construction. |
| | 3. Chantier à faibles nuisances. |
| Éco-gestion : | 4. Gestion de l'énergie. |
| | 5. Gestion de l'eau. |
| | 6. Gestion des déchets d'activités. |
| | 7. Gestion de l'entretien et de la maintenance. |

Créer un environnement intérieur satisfaisant :

- | | |
|------------------|--|
| Confort : | 8. Confort hygrothermique. |
| | 9. Confort acoustique. |
| | 10. Confort visuel. |
| | 11. Confort olfactif. |
| Santé : | 12. Conditions sanitaires des espaces. |
| | 13. Qualité de l'air. |
| | 14. Qualité de l'eau. |



ADAM Geneviève	Ajointe au Maire Relations internationales Accueil	Mairie de Valenciennes
ALBORGHETTI Karen	Chef de projet Ville Renouvelée Territoire de la Couronne Sud	Communauté Urbaine de Lille
ALEXANDRE Valérie	Membre	Conseil de développement Lille Métropole
AUPEPIN Véronique	Direction « Cadre de Vie »	Ville de Roubaix
BOUCHEZ Philippe	Direction Développement Durable, Prospective et Evaluation	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
BRIAND Gilles	Directeur d'étude développement opérationnel	Mission du Bassin Minier
BURGEON Willy	Secrétaire - Communauté Urbaine du Centre	Président honoraire du Parlement Wallon
BECKELYNCK Elodie	Membre	Conseil de développement Lille Métropole
BOURBON M.	Membre	Association des comités de quartier de valenciennes
BROUILLET Bernard	Adjoint au Maire Développement Durable	Ville de Valenciennes
CAILLIETTE Arnaud	Responsable Développement local Tourisme et métropole marchande	CCI Grand Lille
CAMPAGNE Gaetan		SOGETI
CANIVEZ Pierre	Architecte Voirie-Infrastructure-Circulation	Lille Métropole Communauté Urbaine
CANONNE Ivan	Direction Aménagement du Territoire	Valenciennes Métropole
CRESSON Dominique	Délégué Général	RAFHAEL
CRUVEILLER Francine	Echevine	Ville de Mons
DECOTTIGNIES Philippe	Direction « Cadre de vie »	Ville de Roubaix
DEFREMONT Laurent		Syndicat Mixte des Transports Hénin-Carvin
DEGALLAIX Olivier	Chargé de mission à l'atelier d'urbanisme	Communauté d'Agglomération du Calaisis
DELANNOY Véronique	Assistante de direction	SYNEO
DELERUE Guy		Direction Régionale et Départementale e la Jeunesse et des Sports
DELPIERRE Coralie	Chargée de mission	RAFHAEL
DEJEAGER Wil	Direction Aménagement et Renouvellement Urbain	Lille Métropole Communauté Urbaine
DEMEESTER Alexandre		Lille Métropole Communauté Urbaine
DERVAUX Stéphane	Directeur Général des Services	Mairie de Villeneuve d'Ascq

DESTIERDT Géraldine	Stagiaire	RAFHAEL
DEZETTER Marc	Chargé de mission	Mission Bassin Minier
DOUTRELIGNE Laura	Chargée de mission	Forum Pour la Gestion des Villes
DUBIE Samuel	Ingénieur Territorial Division Domaine Public	Mairie d'Arras
DUBOIS Pascal	Directeur de Cabinet	Ville de Valenciennes
DUJARDIN André	Conseiller Municipal	Mairie de Douai
DULION Christophe	Chargé d'études déplacement	CETE Nord Picardie
DUMONT Christophe	Architecte DPLG	Mairie de Roncq
DURETZ Amélie	Voirie-Infrastructure-Circulation	Lille Métropole Communauté Urbaine
ELMLINGER Marc	Membre élu	CCI Grand Lille - SEREG
FLAHAULT Séverine	Chargée de mission	Conseil de Développement Lille Métropole
FLAMECOURT André		Ville de Mons
FLEURY Edouard	Direction Aménagement et Renouvellement Urbain	Lille Métropole Communauté Urbaine
FRICK Michel	Directeur « Cadre de vie »	Ville de Roubaix
FURON Thérèse		Associations des comités de quartier de Valenciennes
GACI Samia	Adjointe au Maire – Représentante officielle de RAFHAEL	Ville de Liévin
GRANDPIERRE Benoît		Communauté de communes Coeur d'Ostrevent
GILLES Danièle	Chef de Projet	SYNEO
GOBÉ David	Conseiller Communautaire – Représentant OFFICIEL suppléant de RAFHAEL	Communauté d'agglomération du Boulonnais
HOT Jean-Pierre		
HUBERT Damien		Ville de Mons
JACOB Marie-Madeleine	Chargée de Mission - Mission Ville Renouvelée	Ville de Villeneuve d'Ascq
JOUANIQUE Yves	Directeur Régional	Réseau Ferré de France
KOEPLER Eddie	Membre	Conseil de Développement Valenciennes Métropole
LAVERNY Bernard	Consultant	SYNEO
LEPILLET Yvelines		Ville de Valenciennes
MARCHAND Guy	Adjoint au Maire Urbanisme	Ville de Valenciennes
MAZUR Catherine	Chargée de mission	SYNEO
OUACHEE Jean	Directeur Général des Services	Mairie de Valenciennes

PARENTY Daniel	Vice-président – Maire de BAINCTHUN	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
PETITE Marc	Direction Aménagement du Territoire	Valenciennes Métropole
PLOUCHART Liliane		Société ARGEX
POUCHAIN Marc		Lille Métropole Communauté Urbaine
POULET Denis	Adjoint au chef d'Arrondissement	DDE 59- Arrondissement de Lille
PROVO Jean-Pierre	Délégué Général	TTP Northern France – I-Trans
TISSON Marie		ADEME
VAMPOUILLE Frédéric	Chef de projet Ville Renouvelée/Territoire de la Lys	Lille Métropole Communauté Urbaine
VANLAECKE Lucette		Conseil Général du Nord
VERMEIRE Karine		Conseil Général du Nord
ZAOUI Abdenbi	Directeur de la gestion de l'Espace Public et du Cadre de Vie	Mairie de Lille